

Concours externe

Technicien de recherche et formation

Session 2014

BAP : F

Spécialité : « technicien d'information documentaire et collections patrimoniales »

**Epreuve écrite d'admissibilité
Mardi 27 mai 2014**

Durée de l'épreuve : 3 heures
(Coefficient 3)

Lisez attentivement les instructions figurant page 2 du présent dossier avant de commencer à composer

INSTRUCTIONS IMPORTANTES

Ce sujet comporte 3 pages, assurez-vous que votre sujet est complet. Si tel n'est pas le cas, demandez-en un autre aux surveillants de l'épreuve.

Votre copie ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif. Toute annotation distinctive conduira à l'annulation de votre épreuve.

L'usage de la calculatrice est interdit.

L'usage du téléphone portable est interdit.

Tout document et autre matériel électronique sont interdits.

SUJET :

Connaissance de l'environnement institutionnel (4 points) :

- 1) Développez le sigle INSA et citez au moins deux de leurs domaines de formation (1 point)
- 2) De quel ministère dépendent les INSA ? (1 point)
- 3) Que signifie la COMUE, la définir brièvement (1 point)
- 4) Parmi ces sigles, cherchez l'intrus : (1 point)
 - CA
 - CEVU
 - CS
 - CHSCT
 - CINES

Connaissance du domaine professionnel (6 points) :

- 5) Quel est le rôle du Conseil documentaire ? (2 points, 10 lignes maximum)
- 6) Que signifie PCPP ? (0, 5 point)
 - Pacte de Coopération pour la Publication Partagée
 - Plan de Cadrage pour les Publications
 - Plan de Conservation Partagée de Périodiques
 - Plan de Conservation Partagée de Phonogrammes
- 7) Vous devez former des élèves-ingénieurs sur la veille informationnelle. Quels sont, selon vous, les outils qui pourraient leur être utiles ? Expliquez pourquoi. (2 points, 10 lignes maximum)
- 8) Que sont les Creative Commons ? (1, 5 points)

Étude de cas (10 points) :

Votre bibliothèque dispose d'un fonds composé de différents supports (ouvrages, périodiques, mémoires de fin d'étude.). Votre supérieur hiérarchique vous demande de réfléchir à la valorisation de ce fonds compte tenu des nouvelles pratiques des usagers. Vous rédigerez un plan d'action dans lequel vous détaillerez les grandes lignes de votre démarche ainsi que les outils utilisés. (4 pages maximum)